

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE** **L'ENVIRONNEMENT**

Une enquête publique se déroulera sur les communes d'Hardanges (siège de l'enquête), Le Ribay, Champéon, La Chapelle au Riboul, Le Horps et Marcillé la Ville du 4 novembre 2013 au 4 décembre 2013 inclus concernant la demande présentée par la société ELECTRAWINDS FRANCE, dont le siège social est situé 25 rue des Argentiers à Bordeaux (33000), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 éoliennes situées sur la commune de Hardanges et un poste de livraison sur la commune du Ribay.

Pendant la durée de l'enquête, fixée à trente et un jours, le dossier de la demande d'autorisation sera déposé en mairies d'Hardanges, Le Ribay, Champéon, La Chapelle au Riboul, Le Horps et Marcillé la Ville, afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture des mairies :

- Hardanges : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 14h30, mercredi de 9h30 à 12h00,
- Le Ribay : lundi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h30, mardi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h30,
- Champéon : mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, samedi de 9h00 à 12h00,
- La Chapelle au Riboul : lundi de 14h00 à 18h00, mardi et mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, vendredi de 9h00 à 12h30, 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis de 9h00 à 12h00,
- Le Horps : du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30,
- Marcillé la Ville : mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, mercredi de 8h30 à 12h30.

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition dans les mairies susmentionnées. Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie d'Hardanges 53640, siège de l'enquête, et par voie électronique : [commune.hardanges@orange.fr](mailto:commune.hardanges@orange.fr) en précisant l'objet du courriel "Parc éolien de l'Oasis - Hardanges et le Ribay" elles seront dans ce cas annexées au registre d'enquête.

M. Daniel Busson, cadre bancaire en retraite, est nommé président de la commission d'enquête, M. Gérard Marie, major de police en retraite, et M. Jean-Claude Le Lay, directeur de collectivité territoriale, sont désignés par le président du tribunal administratif de Nantes en qualité de commissaires-enquêteurs titulaires, et M. Alain Chevalier, retraité de l'industrie et M. André Guyard, retraité du trésor public, en qualité de commissaires-enquêteurs suppléants.

A ce titre, au moins un des membres sera présent pour y recevoir en personne les observations des tiers les :

- lundi 4 novembre 2013 de 9h30 à 12h30 à la mairie d'Hardanges,
- samedi 9 novembre 2013 de 9h00 à 12h00 en mairies du Ribay et de Marcillé la Ville,
- samedi 16 novembre 2013 de 9h00 à 12h00 en mairies de Champéon et la Chapelle au Riboul,
- samedi 23 novembre 2013 de 9h00 à 12h00 en mairies de Hardanges et Le Horps,
- samedi 30 novembre 2013 de 9h00 à 12h00 en mairies de Marcillé la Ville et Le Ribay,
- mercredi 4 décembre 2013 de 15h00 à 18h00 à la mairie d'Hardanges.

En cas d'empêchement de M. Daniel Busson, la présidence de la commission sera assurée par M. Gérard Marie, membre titulaire de la commission.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance sur le site internet des services de l'Etat (<http://mayenne.gouv.fr>, rubrique « Politiques publiques », onglet « Environnement, eau et biodiversité », puis « Installations classées ») de l'avis de l'autorité environnementale et des résumés non techniques, à la préfecture (bureau des procédures environnementales et foncières), et aux mairies susmentionnées, de l'ensemble du dossier dont l'étude d'impact. A l'issue de l'enquête publique, le mémoire en réponse du demandeur, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront également disponibles sur le site internet des services de l'Etat, ainsi que dans les lieux susvisés, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Thomas Van der Valk - responsable développement éolien, 30 boulevard Pasteur – 75015 Paris, téléphone : 06 34 53 31 24, adresse électronique : [thomas.vandervalk@electrawinds.fr](mailto:thomas.vandervalk@electrawinds.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Celle-ci sera prise par le préfet de la Mayenne.